

OUTDOOR LIVING

Vous voulez investir dans votre espace extérieur? Aménager votre jardin ou installer une piscine? Construire une annexe en bois? C'est possible, sans intervention d'un notaire, grâce au crédit Outdoor living de Record Credits.

Groupe-cible

Les particuliers, les professions libérales, les indépendants. Vous êtes propriétaire du bien immobilier situé sur l'espace extérieur à aménager.

Vos avantages

- Aucuns frais supplémentaires.
- Pas de garantie hypothécaire.
- Taux d'intérêt fixe pendant toute la durée du crédit.

Caractéristiques techniques

- Type de prêt: prêt à tempérament.
- Montant: au moins 3.700,01 euros.
- Durée: de 36 à 180 mois.
Il convient de tenir compte des durées maximales légales de remboursement en fonction du montant emprunté et des limites autorisées par Record Credits
- Paiement: le crédit est payé sur votre compte. Vous réglez vous-même vos fournisseurs.

- Conditions: vous êtes propriétaire du bien immobilier situé sur l'espace extérieur à aménager et vous disposez d'une offre ou d'un bon de commande à votre nom datant de maximum 3 mois pour les travaux pour lesquels vous demandez un crédit.
- Remboursement: à une échéance fixe, vous remboursez une mensualité fixe par domiciliation. La première échéance est toujours fixée 30 jours calendrier après la signature du contrat. Cette échéance reste d'application pendant toute la durée du crédit.
- Taux d'intérêt: contactez votre spécialiste en crédits Record.
- Assurance solde restant dû: vous pouvez souscrire une assurance incapacité de travail et décès.